



HAL
open science

Identités ethniques et politiques dans la construction de l'Union Européenne. Quelle identité civique à l'ère du postnational ?

Thierry Ménissier

► **To cite this version:**

Thierry Ménissier. Identités ethniques et politiques dans la construction de l'Union Européenne. Quelle identité civique à l'ère du postnational ?. Cités : Philosophie, politique, Histoire, 2007, n°29, pp.81-95. halshs-00441664

HAL Id: halshs-00441664

<https://shs.hal.science/halshs-00441664>

Submitted on 16 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Identités ethniques et politiques dans la construction de l'Union Européenne. Quelle identité civique à l'ère du postnational ?

Thierry Ménissier

Paru dans le dossier « Identités nationales et réécriture de l'histoire »,
revue *Cités* (P U.F.), n°29, mars 2007, p. 81-95.

« Mais notre ordre à nous, c'est d'être bien en désordre. Allons, en avant ! »

Shakespeare, *Henry VI*, deuxième partie, IV, 2.

Les problèmes posés par l'identité nationale apparaissent sous un jour très intéressant si on les réfléchit dans la perspective de la construction européenne aujourd'hui. Une telle intention peut surprendre : pourquoi se pencher sur cette entité nécessairement supranationale qu'est l'Europe dans un dossier consacré à l'identité nationale ? Il s'agit de prendre acte du paradoxe suivant : si le nationalisme, c'est-à-dire le discours d'action politique visant la congruence de l'unité nationale et de l'unité de l'Etat, a eu son berceau en Europe (du moins, l'Europe a engendré une forme idéaltypique du nationalisme¹), ce continent est devenu depuis 1948 par le biais de la construction de l'Union Européenne une sorte de laboratoire du dépassement du nationalisme. Autrefois lieu privilégié pour la naissance des nationalismes étatiques, l'Europe expérimente à présent des formes nouvelles de communauté nationale. Une telle évolution est sans doute normale : entité aux frontières naturelles tout à fait floues, l'Europe apparaît comme un continent mal défini, ce que reflète la question de son « élargissement » continu en tant qu'entité politique, c'est-à-dire l'intégration progressive et potentiellement indéfinie de nouvelles nations. L'Europe représente peut-être un ensemble où les questions liées à l'identité collective ont toujours été d'actualité, d'une manière ou d'une autre.

¹ En suivant les analyse d'Ernest Gellner pour qui le nationalisme est un phénomène relevant de la Révolution industrielle, donc solidement lié à la modernité européenne, et qui serait corrélatif de la substitution aux cultures traditionnelles d'une « haute culture » basée sur l'apprentissage de l'écriture et sur le développement de la scolarité (cf. *Nations et nationalisme* ([1983], trad. B. Pineau, Paris, Payot, 1989).

La situation actuelle paraît obéir au schéma général d'une remise en question de la souveraineté nationale puisque les États européens doivent nécessairement concevoir leur souveraineté dans le cadre de l'Union, chacun en convient désormais, bon gré mal gré. Par suite, l'enjeu de la construction pour la philosophie politique est multiple : il réside dans la possibilité de voir s'élaborer non seulement une unité politique supérieure à toutes les différences nationales, mais également, peut-être, une reformulation de l'idée de nation en direction d'une identité collective supranationale. De plus, comme le nationalisme d'Etat se voit dans le même temps miné par la montée de nouvelles formes de politique « ethnique », il est nécessaire de réfléchir aux critères mêmes de l'identité collective, serait-ce pour souligner la difficulté voire l'*ambiguïté* des modes d'identification, tant au niveau de l'échelon infra national des nouvelles ethnicités qu'au niveau supranational qu'est l'Europe.

Construction européenne, crise des États-nations et nouvelles ethnicités

Initialement constituée autour du projet de rassembler les ex-belligérants français et allemands autour du développement industriel, l'Union Européenne, telle qu'elle se construit depuis 1948, repose à la fois sur la volonté d'institutionnaliser les règles d'un espace économique et social, et sur celle d'harmoniser les prérogatives nationales. Une telle évolution n'est pas absolument contradictoire avec les souverainetés particulières des États, mais on sait à quel point elle est difficile, notamment parce que, sur le plan économique, la réalité d'un marché transnational des échanges s'ajuste mal avec le cadre de la production des biens et des services, les économies étant demeurées nationales. Partout en Europe, les partis souverainistes fondent leur succès sur l'image honnie d'une Union aussi négatrice des libertés nationales que dirimante sur le plan social.

Dans le même temps, s'ils organisent la politique communautaire par le double biais d'euro-députés élus à l'échelon national et des revendications qu'ils émettent par leurs propres instances gouvernementales, les États européens voient actuellement leur raison d'être *discutée de l'intérieur*. L'Union est composée d'Etats souverains, mais dont la souveraineté légitime sur leurs populations est examinée à nouveaux frais, voire remise en cause. Aux marches de l'Europe, les conflits qu'a connus l'ex-Yougoslavie il y a dix ans ont brutalement fait réapparaître le caractère tragique du conflit des nationalités, tandis qu'en Europe même,

plusieurs pays connaissent de nouvelles tensions ethniques. Ce retour des « nationalités » et de « l'ethnique » appelle des clarifications et de nouvelles représentations théoriques. Si l'on entend par « peuple » une communauté qui se rassemble autour d'une langue, d'une histoire, de traditions et de valeurs, et par « nation » un peuple qui revendique un droit à l'autonomie (ou à une certaine autonomie) et qui se sent doté d'une personnalité politique, on serait tenté de dire que la plupart des pays européens connaît des situations variées, mais dont le point commun est la remise en question d'une conception unilatérale de la souveraineté typique de l'Etat-nation. Le critère distinctif de l'identité nationale paraît s'être déplacé du nationalisme d'Etat à d'autres unités de base, qu'il s'agisse de peuples (par exemple en France la souveraineté pleine et entière de l'Etat est souvent contestée par le *peuple* corse) ou de nations (les décisions de l'Espagne et de la France sont mises en question par les revendications de la *nation* basque). Or, une telle évolution recouvre plusieurs réalités différentes. D'un côté, les revendications des peuples se font plus actives, ce qui les transforme en nations. Ainsi, les deux peuples qui constituent la Belgique se considèrent de plus en plus comme des nations distinctes, dont le destin commun, récent et circonstanciel, semble inéluctablement voué à être remis en question². De l'autre, si l'obtention individuelle de la nationalité – et par suite l'exercice des droits civiques – demeurent effectivement dépendants de l'Etat-nation, des revendications multiples surgissent pour ancrer l'identité collective dans un ou dans d'autres principes. Ce qu'il est toujours tentant de désigner comme « l'ethnique » (à savoir le principe infra-politique de la reconnaissance individuelle et politique) semble lui aussi s'être déplacé ; en tout état de cause, il tend à ne plus s'accommoder d'une identification à l'échelon de l'Etat-nation..

Si bien que dans le même temps, les États-nations de grande taille sont à présent susceptibles d'être appréhendés comme des « ethnodémocraties ». Ce concept de démocratie ethnique a été initialement forgé dans le but de caractériser la réalité complexe de la vie civique israélienne par le sociologue Sammy Smooha ; ce dernier voulait expliquer que si, sur le plan constitutionnel, le régime de l'Etat d'Israël est sans discussion possible une démocratie, et si, en droit, tous les citoyens y jouissent des mêmes droits quelle que soit leur religion, dans

²Dans un entretien récent à *Libération* (mercredi 30 août 2006), Yves Leterme, ministre-président de la Flandre, en appelait à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour justifier le droit de son peuple à disposer d'un territoire incontesté, et expliquait que « la Belgique n'est pas une valeur en soi ; ce sont des institutions au service d'une population ».

les faits et pour l'instant les hautes fonctions de l'Etat sont très majoritairement occupées par des Juifs plutôt que par des non-Juifs, et l'on peut affirmer qu'une ethnie majoritaire y décide du destin d'une minorité, celle des citoyens israélien d'origine arabe³. Évolution significative, ce concept tend actuellement à être employé de manière plus générale pour caractériser d'autres situations politiques, dans lesquelles l'égalité civile et civique est garantie entre les individus, mais où l'Etat lui-même est entre les mains du « peuple principal » du pays, et n'appartient pas dans les faits à l'ensemble des citoyens, ou bien aux citoyens indistinctement⁴. Les revendications des peuples et des nations à l'intérieur même des États-nations européens confèrent à cette question une forme aiguë, si bien que c'est du cœur même de la nation souveraine que fait jour une exigence de multinationalité. A cet égard, le régionalisme, en s'inspirant du modèle fédéral que connaissent l'Allemagne ou l'Espagne, pouvait passer hier encore pour un antidote aux dérives du centralisme étatique ; mais il reconduit aujourd'hui les problèmes au lieu de les éclairer et de les solutionner⁵. Le régionalisme politique entend désormais parler au nom de véritables *nations* (on pense par exemple à la Catalogne et aux modifications récentes de son statut constitutionnel au sein de l'Espagne), lesquelles sont tentées par un pur et simple séparatisme. Cette tendance se trouve renforcée par un néo-régionalisme d'inspiration économique, qui suit la globalisation économique mondiale en revendiquant de plus en plus fort le démantèlement de l'Etat-nation au profit d'une « Europe des Régions » entendue comme un marché sur lequel ces dernières échangeraient leurs biens et leurs compétences de manières souveraine. En France, l'impression du recul de l'Etat-nation face aux nouvelles ethnicités est amplifiée par certains effets de la décentralisation : les « communautés de communes » qui se sont développées dans les années 1990 tentent à présent dans leurs stratégies de communication de revendiquer la légitimité des « pays », cette entité devenant une sorte de nouveau critère d'authenticité ethnique, plus fin – et donc plus vrai – que la « région ». Tout semble donc prêt pour un dépassement de la dimension

³ Sammy Smooha, « Minority Status in an Ethnic Democracy : the Status of the Arab Minority in Israel », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 13 (3), juillet 1990, p. 389-413 ; et « The world of ethnic Democracy : Israel as a Jewish and democratic State », *Nations and Nationalism*, vol. 8 (4), octobre 2002, p. 475-503.

⁴Cf. Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000, p. 88-91.

⁵Cf. Jacques Rupnik, « Le réveil des nationalismes », dans J. Rupnik (dir.), *Le déchirement des nations*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 9-40, p. 32.

nationale telle que l'Etat-nation la définissait, au profit d'une réalité qu'on pourrait nommer, faute de mieux, « ethno-nationale », ou « régio-nationale ». La fragmentation de la souveraineté étatique semble même profiter au vecteur ethnique pour penser les modalités concrètes de la communauté socio-politique à tous les niveaux possibles, du « quartier » à la région⁶.

Pourtant, loin d'en confirmer une représentation simple et de le transformer en un critère clair et distinct, les bouleversements actuels permettent d'envisager la notion d'ethnie *de manière critique*. Ils permettent plus exactement de remettre en question le caractère naturel de l'ethnicité. Au lieu de signifier le niveau élémentaire et spontané de l'identification individuelle ou collective, cette dernière paraît en effet être ou pouvoir être *fabriquée* par des forces économiques, sociales et politiques. Les États, notamment, peuvent ou ont pu fabriquer de l'ethnicité en fonction de stratégies précises⁷. Sur un plan structurel, il existe probablement comme une circularité entre l'ethnique et le politique : tandis que l'ethnique a besoin du politique pour se définir, le politique a besoin de l'ethnique pour se légitimer⁸. Le discours philosophique du « droit des peuples » et de « l'esprit des peuples » (chez Fichte et Hegel en particulier) considérait l'ethnicité du *Volk* comme une réalité naturelle, et une partie de l'anthropologie contemporaine a repris une semblable hypothèse⁹. Mais on peut souligner les considérables enjeux méthodologiques que révèlent, pour la science sociale, les thèmes de la « personnalité collective des nations », ou du « caractère naturel des peuples » : rien moins que naturels, ils sont des créations intellectuelles destinées à rendre compte d'un objet complexe et déconcertant dans la perspective holiste propre à la démarche culturaliste. Ils

⁶Voir les études réunies par Jean Tournon et Ramon Maiz (dir.), *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, 2005.

⁷Voir par exemple les analyses de Jean-François Bayart qui montre que dans certains cas d'espèce la colonisation en Afrique a consisté en une stratégie politique de fabrication de l'ethnicité (*L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, p. 47-59).

⁸Ainsi que le suggère Etienne Balibar qui examine « l'ethnicité fictive » qu'est « la communauté instituée par l'Etat national » (dans « La forme nation : histoire et idéologie », in E. Balibar et Immanuel Wallenstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1988, p. 117-152, en particulier p. 130-133).

⁹Voir Anthony D. Smith, *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Blackwell, 1986.

découlent donc de choix méthodologiques précis et apparaissent comme l'aboutissement d'un long travail de l'anthropologie moderne¹⁰.

Et à la lumière des bouleversements que connaît l'Europe, on peut également observer *in vivo* que dans de nombreux cas, la réalité ethnique dépend d'une construction politique, sinon d'une stratégie. En tant que socle de l'identité collective, l'ethnique relève même plus exactement d'une projection, qui est multiple. Projection *dans le passé* : une communauté quelconque se sent objectivée dans la (re)construction d'une mémoire et de tradition. Ainsi la nation elle-même est-elle une « communauté imaginaire »¹¹. Projection *dans le futur* : tout ethnie a besoin de se doter d'un projet politique « national » qui la voit exiger une reconnaissance institutionnelle variée (indépendance, autonomie, participation réglée à un Etat-nation). En d'autres termes, l'observation de la réalité européenne nous apprend quelque chose d'essentiel à propos des modalités de l'identité collective : celle-ci s'apparente moins à une essence qu'à un processus, il n'existe pas de subjectivité pleine et entière mais une *subjectivation* collective, laquelle se donne dans une identification de soi dynamique, jamais achevée, sinon indéfiniment prolongée. La vie tumultueuse d'une nation, ses difficultés mêmes à être reconnue constituent en quelque sorte les principes paradoxaux de son identité.

L'identité politique des Européens, trois modèles en confrontation

L'Europe semble donc devenue aujourd'hui le lieu idéal pour affronter les difficultés multiples issues de l'ambiguïté qui s'attache fondamentalement aux idées d'ethnie, de peuple et de nation. Tout y concourt : le désajustement entre la forme de l'Etat-nation et le sentiment d'appartenance ethnique, la multiplication des entités revendiquant d'être vectrices de cette dernière, le faible pouvoir d'identification politique de l'Union, perçue comme une institution technocratique. Mais la théorie politique susceptible de correspondre exactement à une réalité aussi complexe ne paraît pas encore née. En effet, quelle forme politique est capable de se constituer comme le relais au niveau de l'action civique de ces identités collectives aussi revendicatrices que floues ? Et comment l'invention théorique peut-elle se greffer sur cette

¹⁰Voir le travail de référence de Philippe Claret, *La personnalité collective des nations. Théories anglosaxonnes et conceptions françaises du caractère national*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

¹¹Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], trad. fr. Paris, La Découverte, 1996.

diversité afin de l'éclairer, et surtout de la guider vers la liberté civique ? Trois positions dominantes sont actuellement aux prises, mais aucune n'échappe à des objections de fond ou ne se trouve exempte de limites.

La première position est celle d'un « multiculturalisme à l'européenne », qui se baserait sur ces foyers d'ethnicité que sont les peuples aspirant à devenir des nations. Sous sa forme initiale, l'argumentation multiculturaliste est le produit de plusieurs foyers de lutte. Elle est d'abord issue du débat virulent qui, dans les années 1960 aux U. S. A., vit les Noirs revendiquer leurs droits civiques. Puis de celui qui dans les années 1980 au Canada opposa les communautés anglo- et francophone, et offrit à cette dernière un moyen de revendication pour ses spécificités, notamment la particularité linguistique¹². Le régionalisme traditionnel peut être tenté de trouver un appui théorique dans cette argumentation. Satisfaisant à première vue, un tel montage ne semble néanmoins pas pertinent ; la théorie multiculturaliste nous apparaît même inappropriée si l'on voulait la considérer comme un modèle destiné à guider la constitution de l'identité civique européenne, et cela pour deux raisons différentes. Première raison, qui tient à la nature même de cette position ou à sa solidité théorique : dans le dessein de comprendre les relations entre l'identité et la « reconnaissance » qui lui est indispensable, le multiculturalisme s'appuie certes sur une représentation intéressante de la culture¹³, mais qui présente un défaut de consistance dès que l'on entreprend de concevoir l'intégration politique. Le multiculturalisme ne peut se fonder sur elle pour se transformer en théorie politique normative, car la « culture » des multiculturalistes est et demeure une construction infra-politique. Se sentir authentiquement breton, lombard ou castillan n'a jamais *ipso facto* conféré à personne une conscience civique digne de ce nom, et par suite n'a jamais spontanément doté la communauté ethnique des Bretons, ni celle des Lombards, ni celle des Castillans des cadres permettant d'animer une personnalité collective capable d'engendrer sa propre liberté¹⁴. Deuxièmement et en passant outre ces limites – car le multiculturalisme est

¹²Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie* [1992], trad. D.-A. Canal, Paris, Aubier, 1994.

¹³L'examen de ces relations est même l'objet de l'entreprise proprement *philosophique* de Taylor, ainsi qu'on le voit dans son grand ouvrage *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne* [1989], trad. Ch. Mélançon, Paris, Le Seuil, 1998.

¹⁴Pour une analyse approfondie, voir la critique développée par John Crowley dans son article « Les usages de la culture, ou les limites sociologiques du multiculturalisme normatif », dans Hélène

tout de même une argumentation d'action politique, qui doit être comprise sur le plan qui est le sien –, si les formes institutionnelles qui en Europe relaient l'identité ethno-régionale sont sur le point d'assurer à cette dernière une représentation digne de ce nom (par exemple, en France, les Conseils régionaux disposent de prérogatives de plus en plus réelles), aucune d'elles ne semble avoir vocation à exprimer ce dont parle le multiculturalisme. En effet, dans sa version standard, celui-ci concerne moins les citoyens d'une même nationalité capables de se considérer à parité de droits dans une égalité républicaine, que des individus issus de peuples distincts, devant bon gré ma gré partager la même nationalité par le biais d'une citoyenneté différenciée dans la reconnaissance ou dans l'usage de certains droits¹⁵. En un sens, le multiculturalisme s'exclut même du débat, car une telle revendication est précisément opposée à la recherche de l'unité nécessaire pour une identité civique européenne, le problème étant plutôt de déterminer ce qui peut unir politiquement les Européens que d'insister sur ce qui les divise « ethniquement »¹⁶.

Les deux autres positions théoriques se déduisent l'une et l'autre de l'histoire européenne même. En Europe, la question de l'identité collective en politique s'est toujours pensée par référence à l'idée de démocratie, aussi bien pour des raisons intellectuelles de fond qu'en fonction des causes proprement historiques. Raisons intellectuelles de fond : l'Europe, ainsi que l'ont clamé les écrivains de l'époque des Lumières, est la terre d'élection du rationalisme, qui obéit, quel que soit son champ d'expression, au principe de discussion et de justification de l'autorité. Aussi le travail de la raison sur elle-même caractéristique de l'aventure philosophique européenne a-t-il consacré la forme institutionnelle de la démocratie, dans laquelle le consensus ne s'établit que sur des thèses en droit perpétuellement amendables. Causes historiques, parce que la réalité politique est tributaire de l'histoire, et dans le cas de l'Europe celle-ci a connu plusieurs siècles de rivalités sanglantes, et autant d'échecs

Greven-Borde et Jean Tournon (dir.), *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 139-177.

¹⁵ Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités* [1995], trad. P. Savidan, Paris, La découverte, 2001.

¹⁶Confirmation du risque lié à l'adoption du modèle multiculturaliste est donnée par le fait qu'une partie de l'extrême-droite française se reconnaît en lui, ce qui lui permet de s'opposer aussi bien à l'Union Européenne taxée de technocratie qu'à ce qu'elle dénonce comme le souverainisme d'Etat. Voir Charles Champetier, « Vive l'Europe libre ! », revue *Éléments*, n°96 de novembre 1999, dossier « Oui à l'Europe », p. 13-23.

conduisant les États-nations à passer d'une souveraineté concentrée ou absolutisée au gouvernement démocratique modéré.

Si bien qu'il existe depuis un certain temps en Europe ce qu'on pourrait nommer une identité *formelle* des régimes : au-delà des différences de détail, il est aisé de souligner les critères d'homologie quant à la forme politique généralement adoptée, la démocratie parlementaire fondée sur le consensus et la discussion. Ce qui permet de relier les nations différentes et autrefois hostiles par les valeurs que cette forme véhicule spécifiquement. En particulier, l'Europe affirme incontestablement sa spécificité vis à vis du reste du monde (États-Unis compris) par le fait que les droits de l'homme y constituent davantage qu'ailleurs les principes directeurs de la politique réelle. Le Traité de Maastricht stipule par exemple que le respect des personnes constitue un critère d'appartenance à l'Union, au point que le rejet de la peine de mort comme châtiment suprême est impliqué par une telle mention, et que les nations qui voudraient adopter une sanction de ce type se verraient sommées de quitter l'Union.

Les deux autres élaborations de la théorie politique contemporaine se déduisent de cette configuration. D'une part, un courant issu du formalisme d'inspiration kantienne décline les thèmes démocratiques par une réflexion sur l'Europe comme terre d'élection du cosmopolitisme¹⁷. Selon les tenants de cette position, l'Europe serait prête à connaître un renouveau civique, porté par la conscience cosmopolitique des sujets de droit qui la constituent à l'échelon des États-nations membres de l'Union. Telle est la solution appelée par les développements de Jürgen Habermas à propos du « patriotisme constitutionnel »¹⁸. L'Etat européen pourrait même prendre une forme fédérale s'accommodant des différences « régionales » : la forme constitutionnelle adoptée par une Europe consacrant globalement les droits de l'homme serait ainsi également adéquate à l'ethnicité fragmentée d'une Europe des régions¹⁹. L'identification « ethnique » s'opérerait au niveau de la culture d'un pays ou d'un

¹⁷ Voir par exemple les développements de Jean-Marc Ferry dans *Europe, la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Le Cerf, 2005, et notre compte rendu de cet ouvrage dans cette livraison.

¹⁸ Jürgen Habermas, *Ecrits politiques*, trad. Ch. Bouchindhomme et R. Rochlitz, Paris, Le Cerf, 1990, p. 232-238. Voir également la déclinaison de ce thème par rapport au référendum sur la constitution européenne dans Habermas, *Sur l'Europe*, trad. Ch. Bouchindhomme et A. Dupeyrix, Paris, Bayard, 2006, notamment l'article « Européens, encore un effort... », p. 15-45.

¹⁹ Jean-Marc Ferry, *La question de l'Etat européen*, Paris, Gallimard, 2000.

terroir, tandis que l'identification politique – susceptible d'activer et d'orienter les comportements civiques – s'effectuerait par le biais d'une adhésion aux valeurs exprimées dans une charte européenne fondamentale. Toutes les conditions seraient donc réunies pour une double dissolution de la « patrie » : le cœur des Européens battrait pour leur région, voire pour leur « pays », tandis que leur tête serait guidée par les valeurs inscrites dans la charte de leur civilisation.

On peut toutefois adresser plusieurs objections à une telle position. En premier lieu, de même que nous le remarquons à l'encontre de la perspective d'un multiculturalisme européen, la reconnaissance d'une spécificité culturelle locale n'est pas suffisante pour constituer la base d'une normativité politique différenciée : le hiatus entre les cultures particulières et un comportement civique effectif perdure même tant et si bien qu'il rend difficilement articulables entre eux le plan « ethnique » des revendications régionales et les décisions collectives de l'Etat fédéral. En second lieu, l'homologie formelle entre les démocraties européennes ne fournit pas à elle seule la base d'une véritable identité civique. L'ensemble des nations inspirées par les droits de l'homme ne semble pas capable de s'inscrire collectivement dans un gouvernement réel ; et le canon éthique formé par la charte des droits fondamentaux ne délivre pas le mode d'emploi d'une conscience civique renouvelée. L'Europe est sur un point très éloignée de cette autre sorte de patriotisme constitutionnel que l'on trouve aux États-Unis²⁰.

En d'autres termes, si l'Europe est par définition le lieu d'une pluriappartenance des individus qui la constituent²¹, la forme politique qui correspond à son « pluriculturalisme » ne saurait s'incarner ni dans une ethnicité régionale ou locale mal définie, ni dans un Etat fédéral trop abstrait. Toutefois, notons-le à son crédit, un point fort de cette manière de présenter le problème de l'identité politique réside dans le fait qu'il souligne la nécessité de penser une

²⁰Voir Philippe Raynaud, « De la liberté au pouvoir. Réflexions sur le patriotisme américain », *La pensée politique*, n°3, mai 1995, dossier « La nation », p. 71-84.

²¹ « L'Europe est appelée à devenir le continent de la pluri-appartenance...Le citoyen européen lui-même devra apprendre à mieux s'orienter dans la pluralité de ses appartenances, de la même manière qu'il est amené à vivre dans sa vie civile une multiplicité de rôles sociaux avec leurs responsabilités particulières. Il devra s'habituer à une participation démocratique aux différents niveaux régionaux, nationaux et européens avec leurs logiques spécifiques », Robert Pitch, « Conclusion », in R. Pitch (dir.), *L'identité européenne. Analyses et propositions pour le renforcement d'une Europe pluraliste*, Presses Interuniversitaires européennes, 1994, p. 274-275.

hiérarchie des identités de l'homme européen, et qu'il place l'affiliation commune avant les identités particulières et les appartenances nationales²².

La troisième position théorique s'inspire de l'objection selon laquelle la limite du formalisme provient de sa sous-estimation des nations, seules communautés civiques instaurées par l'histoire sur le continent européen. Elle est adoptée par les tenants de la « représentation française » de l'Etat-nation, qui s'inspirent de la célèbre conférence prononcée par Ernest Renan en 1882, « Qu'est-ce que la nation ? ». Renan estimait que celle-ci n'est nullement issue de l'ethnicité naturelle, ni même des traditions historiques communes à un peuple, mais qu'elle constitue la réalité politique créée par le contrat que les citoyens passent implicitement entre eux lorsqu'ils s'assemblent. On pourrait donc nommer cette tendance « patriotisme rationnel ». « Collectivité historique », la nation ainsi caractérisée constitue la « communauté de citoyens », en des termes qui synthétisent l'ethnique et le politique, et qui comme telle doit être appréhendée comme l'équivalent moderne de la Cité antique²³. Et en assimilant la nation moderne et le régime démocratique, les tenants de cette position revendiquent l'indépassable modernité de l'Etat-nation²⁴. De la sorte, la réalité actuelle de l'Union Européenne est l'objet de leurs critiques : telle qu'elle est actuellement organisée, l'Union leur paraît certes correspondre « à un vaste espace de *civilisation*, soumis à des règles uniformes, offrant d'immenses possibilités aux individus capables d'agir avec avantages selon ces règles, mais non pas un corps *politique* ouvrant à ses citoyens une aventure commune, une « communauté de destin »²⁵. L'Europe, forte communauté de moeurs et de haute culture, se serait même construite sur *l'oubli de la cité*, et trahirait une forme aiguë d'impuissance à constituer la communauté civique.

Mais les tenants de l'Etat-nation « à la française » ne peuvent non plus emporter la décision, du moins ils ne sauraient se dérober à une discussion approfondie. En effet, leur représentation de la nation omet ce qu'on pourrait nommer la part d'ombre de cette dernière.

²² Voir Guy Hermet, « Multiculturalisme et démocratie en Europe », dans Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Science Po, 1998, p. 261-267.

²³ Selon les termes de Dominique Schnapper dans *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, « Folio Essais » 2003, p. 45-58

²⁴ Voir Pierre Manent, *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, 2006, en particulier chapitre II, « La nation », p. 41-66.

²⁵ Pierre Manent, *Cours familial de philosophie politique*, Paris, Fayard, 2001, chapitre VI : « L'Europe et l'avenir de la nation », p. 101-116, ici p. 106.

Selon ce modèle, l'affiliation patriotique à une nation particulière, consentie en toute conscience par ses citoyens et relayée par l'ensemble des rituels propres à l'Etat républicain, conditionne l'existence civique des individus. Et puisque l'homme est un « animal politique », elle agit comme un révélateur philosophique de leur existence tout court. Or, on peut objecter qu'à certains égards une telle affiliation constitue une catégorie trompeuse. On ne peut certes nier qu'elle correspond à un sentiment d'appartenance effective, commun chez les « nationaux » d'un Etat ; on ne peut nier non plus que le patriotisme (« amour des siens » et non « haine des autres ») est un affect aussi riche que profond, à la fois émotion et réflexion, capable de mêler dans une disposition vécue au présent la mémoire d'un passé et la projection d'un futur. L'affiliation à la nation entendue de la sorte, parce qu'elle est attention aux siens, se donne effectivement comme un des principes de la conscience civique active. Le fait que le patriotisme rationnel la revendique en tant que telle serait donc à porter à son crédit. Mais, pour employer le mauvais esprit de l'ironie nietzschéenne, qui peut dire que, plutôt qu'une telle conscience civique, l'affiliation nationale n'est pas, pour la plupart des « nationaux » en tout cas, le fait d'une longue et passive habitude²⁶ ?

De surcroît l'idée de nation échappe mal à ses origines – qui ne se réduisent pas au contractualisme issu des Lumières –, et sans doute en porte-t-elle à jamais la marque trouble, sous quelque aspect que l'on considère celles-ci. D'un côté, elle demeure incontestablement ancrée dans cette « révolution romantique » dont Isaiah Berlin a expliqué les modalités – lesquelles ont notamment consisté à substituer l'émotion collective à l'amour individuel de la vérité²⁷. Aperçues sous cet angle, les effusions nationalistes récurrentes en Europe ne sont rien moins que sporadiques, mais structurellement liées aux expressions historiques de la « communauté nationale ». La nation s'est sans cesse « construite avec de l'ethnique », et il

²⁶Nietzsche, *Humain trop humain*, § 226, trad. R. Rovini, Paris, Gallimard, 1968, p. 160-161 : « L'esprit asservi ne prend pas position pour telle ou telle raison, mais par habitude ; il sera par exemple chrétien, mais ce ne sera pas pour avoir scruté les diverses religions et choisi entre elles ; anglais, mais ce ne sera pas parce qu'il se serait décidé pour l'Angleterre ; non, il a trouvé le christianisme et l'Angleterre tout prêts et les a adoptés sans raisons, comme quelqu'un né dans un pays de vignes devient buveur de vin. Plus tard, une fois devenu chrétien et anglais, il aura peut-être réussi à trouver aussi quelques raisons en faveur de son accoutumance ; on aura beau renverser ces raisons, on ne le renversera pas, lui, ni le moins du monde sa position. »

²⁷Isaiah Berlin, « La révolution romantique. Une crise dans l'histoire de la pensée moderne » dans *Le sens des réalités* [1996], trad. G. Delannoï et A. Butin, Paris, Edition des Syrtes, 2003, p. 215-247.

n'est pas sûr qu'il puisse en être absolument autrement²⁸. Faut-il rappeler que même en France, terre privilégiée du patriotisme rationnel, les dernières élections présidentielles ont vu la présence au second tour d'un candidat radicalement souverainiste et anti-européen ? D'autre part, on pourrait également souligner qu'en un autre sens la nation constitue une fiction produite par cette forme autoritaire du pouvoir politique qu'est l'Etat souverain²⁹. Historiquement, c'est en effet l'Etat moderne qui a produit la nation, et non la nation, même sous sa forme volontariste et consciente promue par les Lumières, qui a produit l'Etat. Pas plus que l'ethnique ne repose spontanément sur les déterminations naturelles du peuple (celles constituées par sa langue et ses coutumes), la nation, forme politique de l'ethnique mais aussi principe de l'action civique, ne saurait être une production de la conscience ou de la volonté « pures » des citoyens. Elle-même est le produit d'un artifice politique, un biais autrefois inventé par l'Etat souverain afin de mener à bien son dessein : assigner les populations à un territoire donné, régler leur existence de manière sourde et continue, les discipliner si possible par une autodiscipline. La nation démocratique a conservé quelque chose de cette origine ; au lieu de rapprocher les peuples, la forme de l'Etat-nation les sépare, et les dresse régulièrement les uns contre les autres. Personne ne peut nier que l'Etat souverain a part liée à la guerre, ni que la possibilité de celle-ci, pour ne pas dire sa préparation continue, constituent ses préoccupations ordinaires. Il est donc impossible d'accepter sans réticences ni nuances les conditions du modèle patriotique rationnel ; sa principale limite réside de plus dans le fait qu'il a été conçu et développé dans le contexte d'une Europe *des nations* et qu'il ne saurait valoir pour penser l'identité civique *européenne*.

Conclusion

Nous sommes semble-t-il parvenus à une double aporie. Prenant acte des bouleversements de la conscience nationale en Europe, nous avons relevé l'impossibilité dans

²⁸Selon l'expression de Wayne Norman, dans « De la construction nationale à l'ingénierie nationale », in Alain Dierkhoff (dir.), *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris, Presses de Science po, 2004, p. 125-152.

²⁹ En suivant Remo Bodei, « Mémoire historique, identité et souveraineté étatique », dans Mario Telo et Paul Magnette, (dir.), *Repenser l'Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 166-175.

laquelle se trouvent les nouvelles ethnicités de constituer l'identité européenne par leurs propres forces, et telle est la première aporie. Puis nous avons établi que cette identité ne s'actualiserait que lorsque l'ethnique et le civique iraient de nouveau de pair. Mais, seconde aporie, nous n'avons pas découvert la théorie politique capable de préciser exactement les conditions de ce nouvel ajustement, et par suite de refonder les modalités de la communauté politique européenne. L'Europe est-elle un continent voué à l'errance aussi bien à propos de ses identités « ethniques » que de la conscience politique qu'elle a d'elle-même ? Vivons-nous une phase de transition vers une forme de conscience civique originale, ou bien est-ce une crise sans solution, dévoilant l'Europe comme un continent désormais incapable de se doter de cette subjectivité politique qui est capable d'écrire l'histoire ?

Peut-être faut-il reconsidérer notre problème à la lueur de la spécificité de « l'esprit européen » telle que la haute culture, la culture de l'esprit, le donne à comprendre. Plusieurs traits du débat s'éclairent de la sorte. D'abord, la « pluriappartenance » typique de l'Européen : dans ses conditions de possibilité, elle provient sans doute de l'ascendance intellectuelle et spirituelle que s'est donnée la culture européenne, d'emblée multiple et potentiellement contradictoire : ainsi que le montre Rémi Brague³⁰, notre continent a connu un processus d'adoption inversée, comme si des enfants se désignaient des parents ; et les parents que nous nous sommes donnés lors des siècles de constitution de l'Europe, ce sont à la fois les Juifs et les Chrétiens, les Grecs et les Romains, c'est-à-dire des ascendants dont les caractères sont à maints égards opposés les uns aux autres. Cette généalogie contradictoire fait de l'Europe une terre de débats, peut-être sans terme possible. Elle a comme effet direct l'impossibilité pour les Modernes de se fonder sur une solution de type traditionaliste. La culture européenne n'est pas et n'a jamais été de type patrimonial, notamment parce que ses référents classiques ont été importés des quatre traditions mentionnées, et qu'originellement ils ne correspondent pas exactement aux réalités vécues de notre histoire. Il est d'ailleurs troublant de constater à quel point la constitution de chaque identité culturelle nationale européenne s'est opérée, dans des

³⁰ Rémi Brague, *Europe, la voie romaine*, Paris, Critérian, 1992 ; édition revue et augmentée Gallimard, « Folio essais », 1999, chapitre VI : « Une identité excentrique », p.168-170.

contextes spécifiques et à des époques variées, par le biais d'une même recherche inquiète d'une forme de sollicitude post-mortem des Anciens à l'égard des nations modernes³¹.

Cet état de fait conditionne une certaine attitude vis-à-vis de la tradition antique : si, au sens européen, un « classique » désigne une œuvre fondamentalement active dans le présent, c'est que, pour un « bon Européen », cette œuvre est sans cesse mise en question plutôt que révérée³² ; elle nécessite en effet un ajustement permanent en regard d'une histoire jamais prévisible. De sorte que la découverte de l'universel, permise par la méditation de ces classiques, s'est accompagnée d'une longue pratique du doute, qui paraît typiquement européenne. Cela explique enfin pour quelle raison il semble impossible de déceler dans la haute culture européenne, si brillante soit-elle, des éléments pouvant valoir comme principes pour concevoir l'identité civique que réclame notre situation : ceux-ci pourraient tout au plus nous faire caresser l'illusion naïve d'une possible sortie de la politique grâce à la vie de l'esprit. Mince consolation sans doute, nous pouvons nous dire qu'elle-même œuvre de la culture, la théorie politique normative qui doit guider la construction de la nouvelle identité civique européenne hérite de ces traits, pour le meilleur et pour le pire.

Résumé : Cet article s'attache à caractériser philosophiquement les notions d'identité ethnique et d'identité politique, et tente d'envisager leur signification dans le contexte de la construction de l'Union Européenne, c'est-à-dire dans un contexte mixte : les Etats-nations expriment leur souveraineté, tandis que de nouvelles entités apparaissent capables de revendiquer une identité ethnique et civique (les régions), et que l'on cherche la formule de l'identité politique européenne. Les trois modèles d'un multiculturalisme à l'européenne, du cosmopolitisme de type kantien, et de la nation "à la française" sont successivement envisagés comme modèles de référence pour cette formule.

L'auteur : Thierry Ménissier, agrégé de philosophie et docteur de l'EHESS en études politiques, est maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France – Grenoble 2. Il est habilité à diriger des recherches en science politique. Ses travaux actuels portent sur le rapport qui existe entre la démocratie et la république entendues comme des formes d'ethos collectifs, ainsi que sur les notions de corruption et d'inconduite civique. Principaux ouvrages publiés :

³¹Voir sur ce sujet le dossier « Historiographie et identités culturelles. La nation et l'Antiquité », revue *Anabases. Traditions et Réceptions de l'Antiquité*, n°1-2005, p. 17-160 ; en particulier, à propos des nations allemandes et italiennes, la contribution de Hinnerk Brunhns : « Grecs, Romains et Germains au XIXème siècle : quelle Antiquité pour l'Etat national allemand ? », p. 17-43, et celle de Philippe Foro : Romaniser la nation et nationaliser la romanité : l'exemple de l'Italie », p. 105-117.

³²Nietzsche, *Le gai savoir*, § 357, « A propos du vieux problème : Qu'est-ce qui est allemand ? », trad. P. Klossowski revue par M. de Launay, Paris, Gallimard, 1982, p. 258-262.

Machiavel, la politique et l'histoire. Enjeux philosophiques (P.U.F., 2001), *Machiavel, Le Prince ou le nouvel art politique* (P.U.F., 2001, dir. en collaboration avec Y.C. Zarka) *L'idée de contrat social. Genèse et crise d'un modèle philosophique* (dir. en collaboration avec J.-P. Cléro, Ellipses, 2004), *Éléments de philosophie politique* (Ellipses, 2005), *Lectures de Machiavel* (dir. en collaboration avec M. Gaille, Ellipses, 2006), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique* (dir., L'Harmattan, 2006).